

## Avis de reprise de la cotation

La Bourse de Tunis informe les intermédiaires en bourse et le public qu'à la suite du déclenchement du mécanisme d'interruption de la cotation, consécutif à la baisse de plus de **3 %** de l'indice **TUNINDEX**, la cotation **reprendra dans les conditions habituelles à partir du mercredi 29/07/2026**.

### **Rappel de la procédure d'interruption de la cotation « coupe-circuit » en application du Règlement de Parquet de la Bourse de Tunis**

*En cas de forte baisse, la bourse déclenche une procédure d'interruption de la cotation comme suit :*

**Niveau 1** : Lorsque l'indice phare franchit un palier de 3% à la baisse, la bourse procède à une suspension de la cotation pendant une heure. Durant toute la période de suspension, l'annulation des ordres est autorisée.

**Niveau 2** : Lorsque l'indice phare franchit un palier de 5% à la baisse, la bourse procède à une suspension de la séance de cotation pour le reste de la journée. Le cours de clôture sera alors le dernier cours coté.